

# Code de vie

Pour les usagers de l'unité  
interne de santé mentale  
Psychiatrie légale

**Hôpital en santé  
mentale de Malartic**

**01**

Repos et  
sommeil

Page 3

**02**

Repas et nourriture  
provenant de l'hôpital

Page 4

**03**

Repas et nourriture  
provenant de  
l'extérieur

Page 4

**04**

Pauses et  
sorties

Page 5

**05**

Téléphone

Page 6

**06**

Soins d'hygiène et  
habillement

Page 7

**07**

Règles de vie au sein  
de l'unité

Page 8

**08**

Visites

Page 9



## Note importante

Chaque installation des unités internes en santé mentale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'un code de vie similaire, et comportant de légers ajustements locaux. Vous êtes tenu de vous conformer au code de l'unité où vous vous trouvez.

## Admission

Pour votre sécurité et celle des autres usagers, à votre arrivée, l'équipe vous indiquera les objets que vous pouvez conserver dans votre chambre et ceux qui doivent être laissés dans un endroit prévu à cet effet.

# 01

## Repos et sommeil



### Nuit

- La médication du coucher est donnée au plus tard à 22 h.
- L'heure du coucher est fixée à 22 h 30. Vous devez obligatoirement être dans votre chambre à partir de cette heure et jusqu'à 7 h.
  - › La musique doit être éteinte.
  - › Toutes les lumières des chambres doivent être éteintes jusqu'à 6 h le matin.
  - › Si vous avez une demande, vous pouvez vous présenter au poste des infirmières.

### Repos

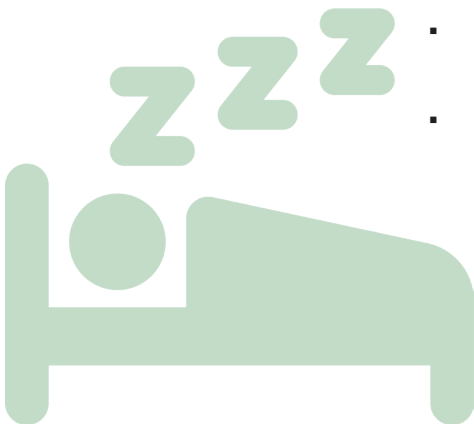
Une période de repos est prévue chaque jour selon les heures du département. Il vous est alors demandé de vous retirer dans votre chambre.

### Salle de télévision

- Vous avez accès à une salle de télévision :
  - › De 7 h à 15 h 30
  - › De 16 h 30 à 22 h 30
- Pour changer les postes, vous devez avoir l'accord du groupe en place.
- Il est possible de visionner vos DVD personnels s'ils correspondent aux normes établies par l'unité (aucun film pornographique, film d'horreur ou film de violence).

### Divers

- Le matelas doit rester sur la base de lit en tout temps.
- Vous devez garder votre chambre propre et rangée en tout temps.
- Rien ne doit entraver la fenêtre ou l'ouverture/fermeture de la porte de votre chambre sécuritaire.
- Il est interdit de coller des affiches ou des images/photos sur les murs de votre chambre.



02

Repas et nourriture  
provenant de  
l'hôpital



### Lieu et horaire

- Tous les repas et collations sont pris à la salle à manger.
- Des collations sont servies chaque jour vers 14 h et vers 20 h. Vous devez être présent pour les recevoir.

### Responsabilités

Vous êtes responsable de venir chercher votre cabaret et le rapporter sur le chariot prévu à cet effet.

### Conservation de nourriture

Aucune conservation de nourriture dans les chambres et aires communes.

---

03

Repas et nourriture  
provenant de  
l'extérieur



### Friandises personnelles

- Si vous avez perdu les sorties qui vous étaient autorisées en raison d'un non-respect des règles, vous perdez également le privilège d'avoir vos friandises personnelles sur l'unité.
- Les personnes ayant un statut de détention ont droit aux friandises à leur chambre pendant la période de repos.

### Alcool et drogue

Aucune prise d'alcool ou drogue n'est tolérée pendant toute la durée de votre hospitalisation, sous peine de conséquences.



# 04

## Pauses et sorties



### Horaires des sorties

- Les sorties non accompagnées ont lieu aux horaires suivants :
  - > De 9 h à 11 h 30
  - > De 13 h à 15 h 30
  - > De 18 h à 21 h
- Vous devez respecter le temps alloué.

### Cannabis, alcool et drogues

- Il est interdit de consommer du cannabis, de l'alcool et de la drogue sur le terrain de l'hôpital.
- Une fouille de vos effets personnels pourrait être demandée.
- En cas de doute, une fouille complète de vos vêtements et souliers pourrait être réalisée. Vous devrez alors revêtir la jaquette et enlever vos sous-vêtements et bas.

### Tabac et vapotage

- Vous devez utiliser l'endroit désigné pour fumer ou vapoter, sinon des billets d'infraction pourraient être donnés par l'agent de sécurité de l'hôpital.
- Les cigarettes, briquets et vapoteuses doivent rester dans votre case au poste des infirmières en tout temps. Ils vous seront remis lors de vos sorties.
- Le temps de sortie n'est pas fractionnable.



05

Téléphone



## Appels

- Vous pouvez effectuer ou recevoir des appels téléphoniques entre 7 h et 15 h 30 et entre 16 h 30 et 21 h 30.
- La durée de vos appels est de 15 minutes maximum, sauf si votre plan de soin ou plan d'intervention comporte une autre consigne.

## Téléphones cellulaires et appareils électroniques

- Les téléphones cellulaires et appareils électroniques sont interdits sur le département, pour les usagers et pour les visiteurs.
- Le droit d'utilisation de votre radio, lecteur MP3 ou lecteur CD se limite à votre chambre durant le temps de repos, et à l'extérieur de l'unité si vous avez droit à des sorties.
  - › Le volume ne doit pas déranger votre entourage.
- Les jeux / DVD ayant une cote 16 ans et plus ou un code M ne sont pas autorisés.



# 06

## Soins d'hygiène et habillement



### Bain / douche

- Vous avez la responsabilité de nettoyer et désinfecter le bain ou la douche après utilisation.

### Tenue vestimentaire

- Vous avez droit à trois (3) ensembles de vêtements personnels qui seront dédiés à l'unité.
  - › Pas de cordon, capuchon, caractères haineux ni violents, etc.
  - › Pas de ceinture.
- Port de sous-vêtements requis en tout temps.
- Lors des sorties, portez strictement les vêtements dédiés à cet effet.
- Au retour de chaque sortie, vous devez remettre les vêtements dédiés à l'unité en présence d'un intervenant.
- Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de circuler pieds nus.
- Des laveuses et sècheuses sont disponibles sur l'unité et l'utilisation est à vos frais.
  - › Exception : personnes avec un statut de détenu par la détention.

### Produits de soins corporels et effets personnels

- Vous devez fournir vos produits de soins corporels tels que : shampoing, mouchoirs, brosse à dents, etc.
  - › Exception : personnes avec un statut de détenu par la détention.



07

Règles de vie au  
sein de l'unité



## Flânage

Il est interdit de flâner devant le poste des infirmières. La présence près du poste est réservée pour formuler une demande.

## Familiarité ou amitié

Aucune familiarité ou amitié entre les usagers et le personnel n'est permise. Toutefois, une attitude cordiale et empathique est de mise.

## Argent

- Vous ne pouvez pas garder d'argent en votre possession sur l'unité.
- Vous pouvez déposer une somme maximale de 250 \$ dans la caisse de l'unité à votre nom afin de la conserver en sécurité.
- Nous ne sommes pas responsables de l'argent que vous laissez dans vos poches dans le sas de sécurité.

## Respect du mobilier et des espaces

- Il est interdit pour les visiteurs et usagers de :
  - › S'asseoir sur le bord de la fenêtre ou sur les tables du salon;
  - › Allonger ses jambes sur une autre chaise;
  - › Entrer dans la chambre d'un autre usager.

## Effets personnels

- La vente, l'échange et le prêt d'effets, d'argent ou de cigarettes entre usagers ne sont pas permis.
- Aucune bouteille personnelle n'est admise sur l'unité.
- Les bijoux ne sont pas acceptés sur l'unité : vous devez les laisser au sas de sécurité.
- Les montres numériques et à aiguilles sont autorisées sur l'unité, mais pas les montres intelligentes.
- Si vous gardez des objets de valeur au sas de sécurité, nous ne sommes pas responsables des vols.
- Les instruments de musique sont utilisés selon ce qui est défini dans votre plan d'intervention uniquement.

## Fouilles aléatoires

Des fouilles aléatoires de l'unité et de votre chambre seront réalisées régulièrement.

## Relations sexuelles

Les relations sexuelles et attouchements ne sont pas autorisés.



# 08

## Visites



### Visiteurs

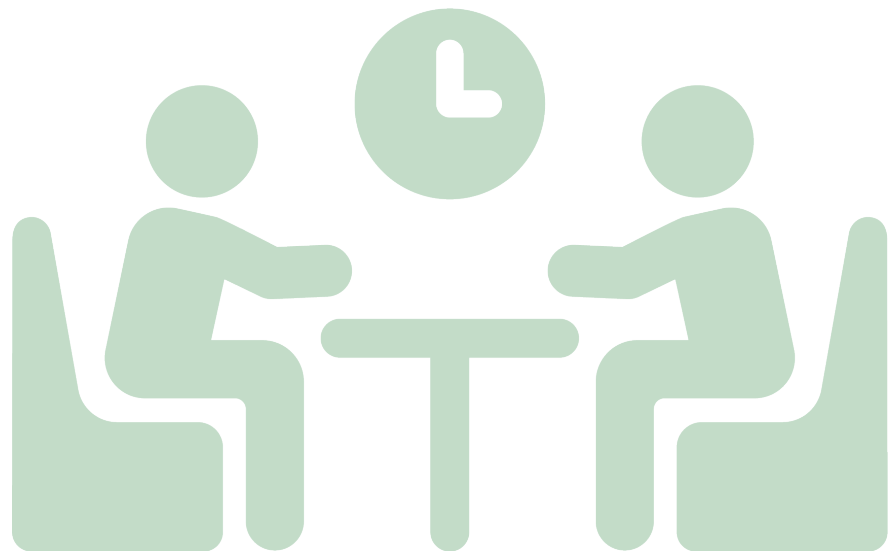
- Après avoir avisé le personnel 24 h à l'avance, vous pouvez recevoir au maximum deux (2) visiteurs à la fois.
- Une salle de rencontre vous sera réservée.
- Les enfants de 14 ans et moins ne sont pas admis.
- Vous devez informer vos visiteurs qu'ils ne peuvent pas vous apporter de grandes quantités de nourriture. Les friandises non périssables doivent être gardées dans votre case au sas de sécurité.
- Si vous voulez prendre un repas avec vos visiteurs, vous devez demander l'autorisation de l'équipe traitante. Les poudres ou liquides à ajouter à l'eau ne sont pas permis.
- Les visiteurs doivent laisser leurs effets personnels dans le sas de sécurité (cellulaire, sac à main, manteau, cigarettes, etc.)
- Pour des raisons cliniques et selon votre plan de soins ou plan d'intervention, il est possible que nous refusions certaines visites.

### Heures de visites

- De 13 h à 15 h 30 et de 18 h à 21 h

### Effets personnels

Tout effet personnel apporté par un visiteur doit être vérifié par deux membres du personnel en votre présence.



**Code de vie** pour les usagers de l'unité interne de santé mentale  
Psychiatrie légale - **Hôpital en santé mentale de Malartic**

---

ISBN 978-2-555-01899-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

**Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue**

**Québec** 